



## REGLEMENT GENERAL DE LA MANIFESTATION A DESTINATION DES PARTICIPANTS

Article 1 : Si pour un cas de force majeure indépendant de la volonté du Comité, la manifestation ne pouvait avoir lieu, les sommes versées seraient remboursées hormis les frais si engagés (alimentation entre autre).

Article 2 : La demande d'inscription est examinée par Le Comité qui se réserve le droit de l'accepter ou de la refuser sans avoir à notifier son refus.

Article 3 : Le participant ne peut en aucun cas céder, sous-louer, échanger, prêter, partager même à titre gracieux ou transférer tout ou une partie de son stand. Il ne peut également présenter que les articles, admis par l'organisateur, cohérents avec le type de la manifestation.

Article 4 : L'intégralité des sommes dues par les participants devra être réglée au moment de l'inscription. Les chèques ne seront encaissés que le lendemain de la manifestation.

Article 5 : Les désistements doivent être signifiés par lettre au Comité. Si le désistement intervient un mois avant le début de la manifestation, les sommes versées sont remboursées. Après le délai, le Comité décidera du remboursement total, partiel ou non en fonction de la situation.

Article 6 : Le Comité met à la disposition des exposants un emplacement comprenant table (s) et chaises.

Article 7 : Le participant a l'obligation de ne pas modifier la configuration de son emplacement sans avis au préalable du Comité qui statuera sur la demande. Toute détérioration du matériel mis à disposition sera facturée au participant.

Article 8 : Les heures d'ouverture et de fermeture des stands sont fixées par le Comité et indiquées dans le programme de la manifestation. Les participants ont l'obligation d'occuper les stands et emplacements, les tenir garnis et ouverts pendant les heures d'ouverture et ce pendant toute la durée de la manifestation. Le participant ne pourra démonter ou sortir du matériel avant l'heure de clôture.

Article 9 : Le participant devra s'assurer personnellement pour la valeur réelle des produits exposés. Il abandonne tout recours contre le Comité, les autres participants et leurs préposés.

Article 10 : L'enceinte de la manifestation est un lieu public, les chiens sont interdits par la mairie

Article 11 : Les participants vendant des articles à emporter sont tenus de respecter toutes dispositions légales et réglementaires entre autres et sont seuls responsables en cas d'infraction, le Comité dégageant sa responsabilité.

Article 12 : En aucune façon le Comité ne pourra être tenu pour responsable de faits provenant de la non-observation des articles du présent règlement général. D'autre part, le Comité ne pourra en aucun cas être responsable des troubles, désordres ou autres comportements abusifs causés par les marchands. Ces derniers renoncent expressément, du fait même de leur admission, à tous recours contre le Comité.

Article 13 : Le Comité se réserve le droit de procéder à la fermeture des stands et à l'expulsion des participants qui ne se conformeraient pas au règlement ou qui compromettraient la bonne tenue de la manifestation sans préjudice des poursuites qu'il pourrait leur intenter.

De plus, les participants qui seraient expulsés en vertu de ce règlement n'auraient droit à aucun remboursement, les sommes versées restant acquises au Comité à titre de dommages et intérêts.

Article 14 : La répartition des stands ou emplacements est faite par le Comité qui en décide souverainement. Les demandes d'admission sont faites et acceptées pour la manifestation elle-même et non pour un emplacement déterminé.

### **Amis participants**

En conclusion, nous ne saurions terminer le présent règlement sans préciser que la rigueur des articles qui le régissent ne préjuge en rien des rapports amicaux que nous souhaitons entretenir avec vous. L'organisation d'une telle manifestation ne peut fonctionner correctement qu'avec la participation et l'adhésion de tous dans le respect des intérêts communs. Il serait fort regrettable que nous soyons amenés à agir à l'encontre d'un manquement au présent règlement et nous sommes persuadés que vous aurez le souci comme nous de voir se réaliser de manière parfaite cette manifestation.

Le Comité vous souhaite une agréable journée lors de la manifestation.

**Le Comité des Collectionneurs & Cartophiles du Territoire de Belfort**